



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260329-2026-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Election des Adjoints au Maire

L'an deux mil vingt-six, le 29 mars à dix heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 mars 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : CHAMPEL Christine, ZOLA Aristote, HADJADJ Khedoudja, FOURNIER Grégory, HAMDAOUI Laila, CHABANE Nabil, RIBEIRO Marina, BRIDE Frédéric, BABOUTANA Merchat, ABEL Cyril, CHANFI Ayzate, GASSAMA Samba, AMRAM Stéphanie, DIRIL Nivel, INAN Turkan, ZINDY Kevin, BOUGUELMOUNA Khadidja, DIABY Sambou, LEMONNIER Elodie, KONATE Sibiry, MESLEM Sabrina, ATAS Arif-Emre, HERBADJI Inès, RAMOS Régis, WALLABREGUE Aurélie, HAMMANE Hassan, BSILA Sihem, DIALLO Mamadou, COULIBALY Aicha, MOUGEOT Cyril, SISSOKO Laure, JEBBOURI Marwa, TAHAWAR UI Zaman, VALENTIN François-Xavier, GROLIER Chantal, OCLIN Ninos, BEN ATOUIL Laetitia, BOUANDZI Yelikh, STANCIU Odile, BOUJERFAOUI Ali, UZAN Julia, MENDY Thomas, DELOISON-HUCHER Patricia (Conseillers municipaux).

Représenté par pouvoir :

MELIZER Henriette pouvoir à CHAMPEL Christine

Secrétaire de séance :

HADJADJ Khedoudja

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-7-2,

Vu la délibération n° 2022-085 du 27 juin 2022 portant redécoupage des périmètres des neufs (9) quartiers dotés des Conseils de quartier constituant la commune de Sarcelles,

Considérant que le Conseil municipal a déterminé à 17 le nombre d'Adjoints au Maire,

Considérant que le Conseil municipal est amené à procéder à l'élection des Adjoints au Maire,

Premier tour du scrutin

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des Adjoints au Maire,

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne **45**
- A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître **10**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés **35**
- Majorité absolue **23**

A obtenu :

- Liste conduite par Christine CHAMPEL **35** voix

Sont proclamés Adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau :

1. Christine CHAMPEL – 1er Adjointe au Maire
2. Aristote ZOLA – 2e Adjoint au Maire
3. Khedoudja HADJADJ – 3e Adjointe au Maire
4. Grégory FOURNIER – 4e Adjoint au Maire
5. Laïla HAMDAOUI – 5e Adjointe au Maire
6. Nabil CHABANE – 6e Adjoint au Maire

7. Marina RIBEIRO – 7e Adjointe au Maire
8. Frédéric BRIDE – 8e Adjoint au Maire
9. Ayzate CHANFI – 9e Adjointe au Maire
10. Samba GASSAMA – 10e Adjoint au Maire
11. Stéphanie AMRAM – 11e Adjointe au Maire
12. Nivel DIRIL – 12e Adjoint au Maire
13. Khadidja BOUGUELMOUNA – 13e Adjointe au Maire
14. Mamadou DIALLO – 14e Adjoint au Maire
15. Sihem BSILA – 15e Adjointe au Maire
16. Sambou DIABY – 16e Adjoint au Maire
17. Aicha COULIBALY – 17e Adjointe au Maire

Le Maire informe le Conseil municipal que quatre Adjoints se verront confier une délégation spécifique relative aux quartiers de la commune.
Ces délégations seront attribuées par arrêté du Maire, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux délégations de fonctions.

Les Adjoints concernés seront chargés respectivement des quartiers suivants :

14. Mamadou DIALLO – 14e Adjoint au Maire : Rosiers, Chantepie, Chardonnerettes, Village,
15. Sihem BSILA – 15e Adjointe au Maire : Mont de Gif, Jaurès,
16. Sambou DIABY – 16e Adjoint au Maire : Pasteur, Sablons, Saint-saëns,
17. Aicha COULIBALY – 17e Adjointe au Maire : Flanades, Anatole France.

Les Adjoints au Maire sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Fait et délibéré en séance le 29 mars 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 30.03.26
Et notifié ou publié par extrait le 30.03.26